

Le 22 novembre 2010

Objet : Lettre ouverte concernant la REOMi mise en place par la CCVE

Mesdames et Messieurs les Délégués Communautaires de la CCVE,
Cher(e)s Collègues,

Il y a bientôt 1 an et demi, le 23 juin 2009, nous votions à la quasi unanimité l'adoption du principe de la mise en place de la REOMi, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Depuis lors, nous n'avons cessé de demander une communication pédagogique et participative très large (en associant véritablement les nombreuses associations du territoire), une communication développée très en amont sur les conditions de mise en place de ce dispositif. **Nous n'avons eu de cesse de plaider pour la révision des tarifs proposés sur des bases incertaines et aboutissant à des factures insupportables pour les usagers.**

Malheureusement, malgré l'ensemble des mises en garde que nous avons pu faire tant lors des Commissions Ordures Ménagères que des Bureaux Communautaires et des Conseils Communautaires où ces questions ont été discutées, **le Président de la CCVE a décidé de passer en force en proposant une tarification aberrante au vote du Conseil Communautaire du 19 octobre dernier.**

Cette tarification a finalement été votée « petitement » puisque plusieurs communes (dont les nôtres) représentant presque la moitié de la population de la CCVE s'y sont opposées.

Malgré tout, piétinant la charte fondatrice de notre Communauté de Communes qui prévoit qu'aucune décision ne soit imposée à une commune, la tarification de la REOMi a été imposée aux villes et villages qui n'en voulaient pas !

Aujourd'hui, ce qui devait arriver, arrive !!!

Nous recevons, par dizaines, des courriers d'administrés hurlant leur légitime colère face à **une tarification qui risque de créer, selon les cas de figure, de 20 à 150% d'augmentation de la REOMi par rapport à la TEOM.**

En n'écoutant pas les mises en garde faites depuis des mois, c'est le principe même d'adhésion de la population au principe de la REOMi, principe pourtant juste, qui est très gravement compromis.

Il s'agit d'une erreur politique grave.

.../...

Cette erreur deviendra une faute si nous ne faisons rien pour y remédier.

C'est pourquoi nous exigeons un moratoire pour l'application de la REOMi.

Nous proposons que l'année 2011 voit se poursuivre l'application de la TEOM et fasse l'objet comme c'est le cas ailleurs (par exemple au SEDRE) d'une année « à blanc » afin de pouvoir réajuster les choses et prendre le temps de mettre en place une tarification adaptée plutôt que de vouloir à tout prix être les 1^{er} à développer la REOMi en Essonne.

Etre des précurseurs, c'est bien, sauf lorsque cela conduit à des situations d'échecs !

Si ces demandes ne sont pas prises en compte, nous serons hélas et à notre grand regret, amenés à devoir poser la question de la place de nos communes dans une intercommunalité dont le mode de gouvernance ne tient pas compte de la défense des intérêts fondamentaux des Communes membres et de leurs habitants.

Nous sommes persuadés que face à la tectonique des plaques intercommunales que va connaître le centre Essonne dans les années qui viennent, la seule chance de notre Communauté de Communes de ne pas faire l'objet d'un regroupement intégral ou à tout le moins de sa partie nord avec les agglomérations d'Evry et/ou de Corbeil et/ou du Val d'Orge est que les communes de la CCVE restent unies et solidaires.

Le mode de gouvernance actuel, dont la mise en place des tarifs de la REOMi est un des exemples les plus flagrants, ne permettra pas cela...

Laisser la situation en l'état, ne rien changer dès maintenant, c'est condamner, à court ou moyen terme l'existence même de la CCVE.

Ce n'est pas ce que nous souhaitons !

Nous vous prions d'agréer Mesdames et Messieurs les Délégués Communautaires, Cher(e)s Collèg(e)s, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Adjoint au Maire de Mennecy
1^{er} Vice-Président de la CCVE

Alexandre SPADA
Maire d'Itteville
Vice-Président de la CCVE

